

ACTION URGENTE

DES FAMILLES RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉES DE FORCE À PHNOM PENH

Jusqu'à 1 500 familles vivant aux alentours du lac Boeung Kak, à Phnom Penh, risquent d'être expulsées de force très prochainement car les autorités locales et un promoteur immobilier veulent déblayer le site. Les villageois ont été victimes de manœuvres d'intimidation et de menaces destinées à les contraindre à accepter une indemnisation insuffisante ou une réinstallation. De plus, les forces de sécurité ont eu recours à une force excessive pour disperser des rassemblements pacifiques.

Le 2 mars, la municipalité de Phnom Penh a émis un avis d'expulsion concernant les habitants des villages 6, 20, 21, 22 et 24 situés aux abords du lac Boeung Kak. Elle leur donnait une semaine pour contacter les autorités locales au sujet de l'indemnisation, faute de quoi des « mesures strictes » seraient prises. L'avis d'expulsion indiquait également que les autorités ne seraient pas « responsables de la perte ou de la destruction de biens ». L'échéance a été repoussée depuis lors.

Les familles concernées vivent sous la menace d'une expulsion forcée depuis que la municipalité de Phnom Penh a accordé, en février 2007, un bail de 99 ans à une entreprise privée pour la mise en valeur de la zone. En août 2008, la société en question a commencé à remplir l'étang de sable, ce qui a provoqué des inondations et détruit des biens. Depuis lors, quelque 2 000 familles vivant aux alentours ont été expulsées de force et celles qui restent (environ 10 000 personnes) risquent de l'être également, bien que certaines revendiquent énergiquement leur droit à des actes de propriété officiels en vertu des articles 30 et 31 de la Loi foncière de 2001.

Les familles concernées n'ont jamais été réellement consultées. On leur a soit offert une indemnisation insuffisante pour financer un logement comparable, soit proposé de se réinstaller sur un site où il est difficile de trouver un emploi, où les infrastructures sont précaires et où les commodités de base sont inexistantes.

En janvier, ces familles ont soumis à la municipalité de Phnom Penh une proposition prévoyant leur relogement sur place, sur une surface représentant 12 % du terrain loué. Le plan détaillé a été élaboré par les habitants avec des architectes d'une ONG locale. La municipalité a rejeté la proposition le 22 février et, le 28, une centaine de policiers ont eu recours à une force excessive contre quelque 200 habitants qui s'étaient réunis pacifiquement pour demander au gouverneur de Phnom Penh de reconsidérer la question. Les policiers ont battu certains des villageois au moyen de matraques électriques et ont violemment contraint une femme à monter dans un de leurs véhicules. Trois personnes ont été arrêtées, puis relâchées.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en anglais, en français, en khmer ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de veiller à ce que les familles vivant aux abords du lac Boeung Kak ne soient pas expulsées ;
- appelez-les à engager une réelle consultation avec les familles concernées afin de trouver une juste compensation ou une solution de logement adaptée, notamment en tenant véritablement compte de la proposition faite par les habitants qui souhaitent être relogés sur place ;
- exhortez-les à faire en sorte que les droits des habitants de Boeung Kak soient respectés et protégés, notamment en mettant fin immédiatement au recours à une force excessive, au harcèlement, aux manœuvres d'intimidation et aux restrictions du droit de manifester pacifiquement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 AVRIL 2011 À :

Gouverneur de Phnom Penh
Kep Chuktema
69 Blvd. Preah Monivong
Khan Daun Penh
Phnom Penh, Cambodge
Fax: + 855 23 430 681
Courriel : info@phnompenh.gov.kh
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Gouverneur,

Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur
Sar Kheng
#75 Norodom Blvd.
Khan Chamkarmon
Phnom Penh, Cambodge
Fax: + 855 23 212708
Courriel : moi@interior.gov.kh
Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
Hor Nam Hong
No 3 Samdech Hun Sen Street
Sangkat Tonle Bassac
Khan Chamcar Mon
Phnom Penh, Cambodge
Fax: + 855 23 216141

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES FAMILLES RISQUENT D'ÊTRE EXPULSÉES DE FORCE À PHNOM PENH

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La municipalité de Phnom Penh a indiqué que les 133 hectares loués à une entreprise privée devaient être convertis en « espaces de loisirs, de commerces et de services pour les touristes locaux et internationaux » – sans toutefois donner plus de détails. L'accord entre l'entreprise et la municipalité a été conclu sans que les personnes concernées n'aient été consultées. Début 2008, des représentants des résidents avaient expliqué à Amnesty International qu'ils avaient appris l'existence de cet accord et du projet en question à la télévision.

Depuis que le comblement de l'étang a débuté, des policiers et des ouvriers de la société immobilière ont menacé et harcelé les habitants et ont tenté de les empêcher d'organiser des réunions et de manifester pacifiquement contre l'expulsion forcée. En octobre 2010, lors de la visite du secrétaire général des Nations unies, la police est intervenue avec une violence injustifiée, en se servant notamment de matraques électriques, pour disperser une manifestation pacifique organisée par des habitants des rives du lac Boeung Kak. Frappé par des policiers, Suong Sophorn, qui réside dans le quartier, a perdu connaissance et a été placé en garde à vue jusqu'au départ du secrétaire général. Il avait déjà été arrêté et contraint de payer une amende, en 2009, pour avoir peint « Non aux expulsions » sur le mur de sa maison.

Par ailleurs, l'expulsion forcée des personnes vivant aux abords du lac Boeung Kak est suivie de près en raison d'une affaire portée à la connaissance de la Banque mondiale par les résidents et trois ONG. En effet, ces personnes ont été privées de la possibilité de faire part de leurs revendications foncières dans le cadre du Projet de gestion et d'administration des terres dirigé par la Banque mondiale, qui vise la délivrance de titres fonciers dans l'ensemble du Cambodge.

À travers tout le Cambodge, des milliers de personnes ont souffert des conséquences d'expulsions forcées, de spoliations de terres et de conflits fonciers, dont certains avaient pour origine des concessions d'exploitation accordées par les pouvoirs publics à de grandes entreprises ou à des personnes influentes. Les protestations et les actions auprès des autorités, émanant de particuliers et de groupes entiers qui entendaient défendre leur droit à un logement décent, se sont multipliées.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et à d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains interdisant les expulsions forcées et les atteintes aux droits fondamentaux qui y sont liées, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Cambodge a l'obligation de mettre fin aux expulsions forcées et de protéger la population de ce type d'atteintes.

Une expulsion forcée est une expulsion sans notification adéquate, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions adaptées.

AU 63/11, ASA 23/001/2011, 8 mars 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

